

MARATHON DE LAUSANNE
Dimanche 25 octobre 2026
Restrictions de circulation

Madame, Monsieur,

Dimanche 25 octobre 2026, le **Lausanne Marathon** se déroulera entre Lausanne et La Tour-de-Peilz. Dans le cadre de cette manifestation, les participants traverseront notre commune entre la Tour Haldimand et la Damataire-Sud.

Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de cette compétition de portée internationale, **la circulation sera interdite de 08h00 à 17h30 environ sur l'ensemble de la RC 777 c (avenue Général Guisan - avenue des Désertes - rte de Vevey)**. Les transports publics seront supprimés durant ces heures.

Il sera ainsi impossible aux riverains, voire très difficile, de gagner ou de quitter leur domicile en véhicule. Pour autant que cela soit possible, cette manœuvre ne devra s'effectuer qu'avec l'aide d'un planton de circulation et pour autant que la course le permette.

PORT DE PULLY

Les habitants du Port de Pully pourront gagner ou quitter leur domicile uniquement par le carrefour de la Damataire-Sud, pour autant que la manifestation ne soit pas perturbée.

CHEMIN DE MALLIEU ET CHEMIN DES VIGNES

Les habitants pourront quitter et accéder à leur domicile par le chemin des Vignes, lequel sera mis en bidirectionnel sur sa partie supérieure, en direction de l'avenue Samson-Reymondin.

ROUTE DE VEVEY (numéros impairs)

Le couloir situé entre le chemin des Vignes et celui de la Damataire **a été supprimé** pour des raisons de sécurité, rendant ainsi l'arrivée et le départ en véhicule impossible.

CHEMIN DE LA DAMATAIRE

Les automobilistes résidant au chemin de la Damataire gagneront et quitteront leur domicile par l'avenue de Lavaux.

CHEMIN DAVEL

Le chemin Davel sera aménagé à double sens avec accès par la rue du Midi et sortie uniquement par le chemin des Osches.

CHEMIN DE SOMAIS

Le chemin de Somais sera aménagé à double sens avec accès et sortie uniquement par l'avenue de Villardin.

AVENUE DE VILLARDIN

L'accès sur l'avenue Général Guisan sera interdit.

CHEMIN DE TOURRONDE - CHEMIN DE VERNEY

Les habitants de ces deux artères pourront accéder à leur domicile uniquement depuis le chemin de Chamblandes en descendant le chemin de Tourronde. Ils ne pourront quitter ce secteur que par le chemin de Verney. Un couloir de circulation sera aménagé sur le trottoir Nord de l'avenue Général Guisan, entre les chemins de Tourronde et de Verney.

CHEMIN DE CHAMPITTET - CHEMIN DU MANOIR - immeubles no 74-76-78 DE L'AVENUE GENERAL GUISAN

Le chemin de Champittet sera aménagé à double sens avec accès et sortie uniquement sur le chemin de Chamblandes.

AVENUE DE LA TOUR HALDIMAND – CHEMIN DE CYRANO

Circulation totalement interdite entre 08h00 et 17h30 environ. Les riverains ne pourront pas quitter leur domicile en véhicule.

Nous vous invitons à bien vouloir vous conformer à la signalisation, ainsi qu'aux instructions des agents et autres bénévoles de la Protection civile chargés de la police de la circulation.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de POLICE EST LAUSANNOIS (tél. 021 / 721.33.11).

Avec nos remerciements pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

POLICE EST LAUSANNOIS

Pully, le 30 septembre 2026